

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190402-D2019-16-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2019  
Date de réception préfecture : 04/04/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-16 en date du 02/04/2019 portant création d'un budget annexe « lotissement des genêts » :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 avril 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 27 mars 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND.

Représentés : MM. Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Considérant que la commune s'est engagée à acquérir les parcelles A 569, 584, 585 située derrière l'école maternelle sous réserve qu'elles puissent être ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du plan local d'urbanisme,

Considérant que le PLU approuvé le 07/12/2018 a intégré ces parcelles en zone 1 AU, 2 AU, il est donc possible à la commune de prévoir notamment la création d'un lotissement,

Considérant que la création d'un budget lotissement, préalablement à l'étude du projet, permettra le remboursement au budget principal du coût d'acquisition de ces parcelles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** la création du budget annexe relatif à la gestion du futur lotissement et sera dénommé « budget annexe lotissement des genêts ».

**PRECISE** toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2019 de ce budget annexe.

**PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Receveur Municipal.

A La Geneytouse, le 04 avril 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2019.